

Bégard, le **22 JAN. 2026**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT GARENN MAEZOU KERBABU
DU 16 FÉVRIER AU 06 MARS 2026 DE 09H00 A 17H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code de la route,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que du 16 février au 06 mars 2026 des travaux sur le réseau télécom vont être réalisés par l'Entreprise CONSTRUCTEL,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par panneaux AK5 + B15 et C18 Garenn Maezou Kerbabu du 16 février au 06 mars 2026, de 09H00 à 17h00., en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise CONSTRUCTEL de Plerneuf, qui réalise ces travaux pour le compte de ORANGE, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard
- L'entreprise CONSTRUCTEL

Vincent CLECH

**POUR LE MAIRE
L'ADJOINT**

Maël LE GALL

